

**DOSSIER DE SOLLICITATION POUR UNE DEMANDE DE
RACCORDEMENT INDIVIDUEL GEREE PAR LA RET POUR UNE
INSTALLATION DE PUISSANCE SUPERIEURE à 250 kVA
*(Particulier, professionnel ou collectivité)***



8 Voie Eugène Fournier-Bidoz – BP 30
74230 – THÔNES
☎ 04 50 32 17 17

Version : Septembre 2023 V.4

Nombre de pages : 6

FOR-TECH-048

- **Détail de la dernière mise à jour :**
 - Ajout de renseignement adresse mail
 - Modification de mise en page

- **Documents associés et annexes :**

- **Résumé :**

Ce document est constitué d'une première partie explicitant la procédure générale de demande de raccordement.

En seconde partie, un formulaire de renseignement est à compléter pour formaliser la demande.

Le dossier de demande de raccordement permet au Distributeur de la RET d'effectuer l'étude de raccordement de l'installation et d'établir une proposition de raccordement au demandeur.

Ce formulaire est à adresser à nos services accompagné de tous les justificatifs demandés en page 2 .

La précision et la complétude des informations transmises conditionnent le délai de réponse de nos services. Une demande trop imprécise risque de ne pas être exploitable en l'état et nécessitera une demande de complément d'information.

Afin de permettre un traitement efficace du dossier, il est préférable de nous faire parvenir toutes les pièces, par mail à l'adresse guichet-raccordement@ret.fr.

A réception de la demande, vous recevrez un mail mentionnant la prise en compte du dossier et vous indiquera la marche à suivre.

GUIDE POUR REALISER UNE DEMANDE DE RACCORDEMENT DEFINITIVE

ETAPE 1 : Emission de la demande :

Le formulaire comprend les pièces jointes énumérées dans l'encadré ci-dessous.

Si le formulaire n'est pas complet et précis, il ne pourra pas être traité par les services.

Dès le dossier considéré comme complet, un accusé de réception vous sera envoyé en vous indiquant qu'un chargé d'affaires sera affecté à votre dossier.

**!/ \ AUCUN DEVIS NE SERA REALISE DE TYPE "CHIFFRAGE" POUR JUSTIFIER UN FUTUR PROJET.
LA RET NE REALISE PAS D'ETUDE EXPLORATOIRE.**

Pour nous permettre d'établir une Proposition Technique et Financière (PTF) pour votre raccordement électrique, nous vous remercions de nous retourner le présent formulaire dûment complété (*éventuellement avec l'aide de votre installateur électricien*), **accompagné obligatoirement** :

- **D'un plan de situation avec la localisation de votre parcelle** disponible sur le site : www.cadastre.gouv.fr
- **Du plan de masse concernant votre projet** avec indication de **l'emplacement souhaité du coffret en limite de parcelle et du panneau de comptage**
- **D'une copie de l'autorisation d'urbanisme accordée** (*permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager...*) si votre projet y est soumis, **ou une autorisation de votre commune** dans les autres cas (*autorisant les nouveaux raccordements*)
- Le cas échéant **une copie du mandat ou de l'autorisation du tiers représentant le demandeur**
- (*Recommandé*) une photo du terrain à raccorder avec implantation souhaitée des coffrets
- Si vous êtes un professionnel (*SCI, SARL, GAEC, etc...*), joindre **l'attestation éligibilité aux tarifs réglementés de vente de l'électricité** disponible via notre site internet www.ret.fr

**SI L'UN DES DOCUMENTS OU L'UNE DES INFORMATIONS VENAIENT A MANQUER,
LA DEMANDE NE POURRA ÊTRE RECEVABLE.**

Merci d'adresser l'ensemble des documents à l'adresse suivante :

**REGIE D'ELECTRICITE DE THONES
SERVICE RACCORDEMENT
8 VOIE EUGENE FOURNIER-BIDOZ – BP 30
74230 – THONES**

Ou par courrier électronique à : guichet-raccordement@ret.fr

ETAPE 2 : Réception d'une Proposition Technique et Financière (*devis accompagné des conditions particulières*).

La Proposition Technique et Financière (PTF) est établie après la réalisation d'une visite terrain par le chargé d'affaires, afin que celui-ci réalise son étude technique et électrique ainsi que l'analyse et l'application des textes juridiques en vigueur (*notamment le Code de l'énergie et autres prescriptions réglementaires*).

Le délai réglementaire de réalisation et d'envoi de la PTF débute à partir de la date de complétude du dossier (*accusé de réception envoyé par mail*).

Le délai de réalisation de la PTF est de **maximum de 6 semaines lorsqu'il y a une extension de réseau BT**.

Le délai de validité de la PTF est de 3 mois, celle-ci détaille les travaux à la charge de la RET et ceux à la charge du demandeur.

!/ \ Sans validation de votre part durant les 3 mois de validité de la PTF, votre demande sera automatiquement classée sans suite.

ETAPE 3 : Réalisation des travaux.

Après paiement du solde des travaux, acceptation du devis et des conditions particulières éventuelles, réception de l'ensemble des documents demandés (Consuel, AAT, Fiche souscription choix acheminement, document type 2 et autres documents demandés par le chargé d'affaires en lien avec la spécificité de votre projet), les travaux peuvent être programmés par la RET.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RACCORDEMENT POUR UNE INSTALLATION INDIVIDUELLE SUPERIEURE A 250 KVA (Basse Tension)

Fiche de renseignements à retourner dûment complétée et signée avec tous les justificatifs demandés

Référence interne : N° d'affaire

EDL :

BENEFICIAIRE DU RACCORDEMENT

Le demandeur est :	<input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Professionnel <input type="checkbox"/> Collectivité	
Le bénéficiaire du Raccordement est-il le maître d'ouvrage :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Coordonnées du demandeur	Nom, Prénom, Société	
	Qualité <i>(si professionnel)</i>	
	N° SIRET <i>(si professionnel)</i>	
	Adresse	
	Téléphone	/
	E-mail	
Coordonnées pour envois des devis / Factures liées au raccordement <i>(À compléter si différent des coordonnées du demandeur)</i>	Nom, Prénom, Société	
	Qualité <i>(si professionnel)</i>	
	N° SIRET <i>(si professionnel)</i>	
	Adresse	
	Téléphone	/
	E-mail	

LOCALISATION DU SITE A RACCORDER

Commune :

Numéro et section de parcelle :

Adresse exacte :

DATE ECHEANCE DU PROJET

A titre indicatif, date souhaitée de mise en service :

AUTRE PROJET EN LIEN AVEC CETTE DEMANDE DE RACCORDEMENT :

Y a-t-il un autre projet en lien avec cette demande de raccordement (*production, consommation*) ?

Oui **Non**

Si oui, préciser :

INSTALLATION OBJET DE LA DEMANDE

La demande de raccordement concerne :

- Une nouvelle installation
 ↳ (Préciser l'usage de l'installation : bâtiment collectif, local professionnel, commerce, etc...)
- Habitat collectif (préciser le nombre de logements):
 ↳ /!\ **SI COLLECTIF DE PLUS DE 2 LOGEMENTS MERCI DE COMPLETER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE RACCORDEMENT GROUPE** disponible via notre site internet www.ret.fr
- La modification d'un raccordement existant : préciser
 ↳ Référence EDL/PDS (l'EDL/PDS figure sur votre facture)
 Type de contrat (Mono/Tri et Puissance):
- Autre, préciser l'usage de l'installation :

Raccordement individuel	<input type="checkbox"/> Domestique individuel <input type="checkbox"/> Professionnel, Entreprise ou Collectivité public ↳ Préciser l'activité :
Point de livraison	N° et section parcelle :
	Adresse :

PALIER TECHNIQUE DE RACCORDEMENT : (Cf. barème du distributeur pour la facturation des raccordements)

Raccordement Haute Tension triphasé de puissance > à 250 kVA :

Puissance de souscription demandée (en kW) :	
Puissance de secours demandée (en kW) : ↳ si alimentation de secours	

Cette puissance de raccordement ainsi que la puissance souscrite devront être identiques dans votre contrat de fourniture.

La puissance de raccordement se déduit de l'intensité maximale que l'utilisateur souhaite soutirer au Réseau Public de Distribution. C'est un des paramètres déterminants qui permet à RET de mener les études techniques nécessaires au raccordement.

Si, à l'avenir, les besoins de puissance dépassent cette puissance de raccordement, les éventuels travaux d'adaptation du réseau desservant l'Installation seront à la charge de l'utilisateur.

Puissance de souscription :

La puissance de souscription ne peut excéder la Puissance de Raccordement. Pour déterminer la puissance de souscription, vous devez analyser vos besoins et la façon dont vous utilisez l'électricité dans votre activité. La puissance de souscription devra se situer dans une plage qui sera déterminée par les caractéristiques du matériel installé et notamment des Transformateurs de Courant (TC) de comptage.

Il est de ce fait important que le client choisisse des TC de comptage adaptés à la puissance qu'il souhaite souscrire en tenant compte de ses besoins futurs. Les TC à double rapport permettent d'étendre la plage de mesure.

Puissance de souscription envisagée (en kW) :	
Choix du calibre de TC et de classe de précision (si connu) :	

La RET vous précise que le poste de livraison doit être accessible 24 h sur 24 h par son personnel, sans franchissement d'accès contrôlé. Le raccordement de référence de votre Installation correspond au poste de livraison en limite de parcelle.

Il est indispensable que vous localisiez le poste de livraison sur le plan de masse de votre opération, que vous nous fournirez.

PRECISIONS SUR LES APPAREILS ELECTRIQUES DE VOTRE INSTALLATION

La liste suivante nous permettra d'identifier le type d'appareil que comporte votre installation. Certains de ces appareils présentant des caractéristiques particulières, il est important de les identifier pour apporter à votre projet la solution de raccordement la plus adaptée et ainsi garantir la qualité de votre alimentation électrique.

Nombre de transformateurs HTA/BT :

Puissance des transformateurs : kVA (**fournir les fiches techniques des transformateurs**)

Présence d'autoproduction

Présence de process utilisant la force motrice (*compression des fluides, pompage, froid, climatisation, robotique, machine-outil, chaîne de fabrication, transport, lavage, sciage, laminage, forage...*)

☞ Si oui, préciser la puissance totale en kVA :

Présence de process de chauffage industriel (*chaudières électriques, appareils de chauffage (résistance, câbles)...*)

☞ Si oui, préciser la puissance totale en kVA :

Présence de process de type électrochimie (*électrolyse...*)

☞ Si oui, préciser la puissance totale en kVA :

Présence de process de type électrothermie (*fours à induction à fréquence industrielle, fours à induction à haute fréquence, fours à arc à courant alternatif, fours à arc à courant continu, chauffage micro-ondes, fours à résistance...*)

☞ Si oui, préciser la puissance totale en kVA :

Présence de process de type soudage

☞ Si oui, préciser la puissance totale en kVA :

Présence de process de type broyage (*broyeur, concasseur, etc...*)

☞ Si oui, préciser la puissance totale en kVA :

Présence de process de type électrique (*Tramway, sous-station SNCF, etc...*)

☞ Si oui, préciser la puissance totale en kVA :

Présence d'autres usages perturbateurs (*éclairage à décharge, éclairage générant des harmoniques, remontées mécaniques...*)

☞ Si oui, préciser la puissance totale en kVA :

BESOIN EN QUALITE D'ALIMENTATION :

Si vous souhaitez un raccordement permettant une qualité d'alimentation sécurisée (en coupure), merci de l'indiquer afin de le prendre en compte dans l'étude :

Oui, je souhaite un raccordement différent de la solution technique de référence

Non

INTERVENANTS DU CHANTIER

ARCHITECTE	Société	
	Nom, Prénom	
	Adresse / CP / Ville	
	Téléphone (mobile)	
	E-mail	
TERRASSIER	Société	
	Nom, Prénom	
	Adresse / CP / Ville	
	Téléphone (mobile)	
	E-mail	
ELECTRICIEN	Société	
	Nom, Prénom	
	Adresse / CP / Ville	
	Téléphone (mobile)	
	E-mail	
CONSTRUCTEUR	Société	
	Nom Interlocuteur	
	Adresse / CP / Ville	
	Téléphone (mobile)	
	E-mail	

OBSERVATIONS, REMARQUES, COMPLEMENTS :

.....

.....

.....

.....

Date : A : Nom/Entreprise :

SIGNATURE (le demandeur du raccordement ou le tiers habilité) :

La signature de cette demande vaut engagement (obligatoire).